

COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY  
RUE DU CHÂTEAU 4 - C.P. 75  
1804 CORSIER-SUR-VEVEY

**MUNICIPALITE**

**Au Conseil communal de la  
Commune de Corsier-sur-Vevey**

## **Préavis municipal no 05/2023**

### **Demande de crédit pour la mise en conformité en matière de protection incendie (AEAI) du Collège Jaman (suite du préavis municipal no 05/2021)**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

#### **1. Objet du préavis**

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 80'000.00 destiné à la mise en conformité en matière de protection incendie (AEAI) des voies d'évacuation du Collège Jaman.

#### **2. Préambule**

Le Collège Jaman était composé dans les divers étages de cinq salles de classe, d'une salle de musique, d'une salle de dessin, de locaux sanitaires et au rez-de-chaussée, d'une petite salle de dégagement, d'un atelier métal, d'un atelier bois et d'une salle pour le débitage du bois.

Compte tenu du manque de salles de classe et après plusieurs séances avec la Direction d'Etablissement, des solutions ont été esquissées et finalement trouvées pour permettre la création de deux salles de classe en réaménageant partiellement les locaux du rez-de-chaussée et du deuxième étage du Collège Jaman.

Le Conseil communal a accepté, le 8 mars 2021, le préavis no 05/2021 relatif à la demande de crédit pour l'aménagement de 2 salles de classe au Collège Jaman. Ces travaux ont été terminés pour la rentrée d'août 2021.

#### Travaux au rez-de-chaussée

Aménagement d'une classe au rez-de-chaussée en réaffectant la salle de débitage et de stockage du bois en salle de musique, laquelle se trouvait antérieurement au dernier étage du bâtiment. Les machines pour le débitage du bois ont, quant à elles, été installées dans l'atelier bois.

#### Deuxième étage

Compte tenu du déplacement de la salle de musique au rez-de-chaussée, la réorganisation des surfaces de celle-ci et de la salle de dessin attenante a permis la création de deux salles d'enseignement supplémentaires. Par les modifications exécutées, le 2<sup>ème</sup> étage est, au final, identique au 1<sup>er</sup> étage.

### 3. Mise en conformité AEAI

L'association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) est en charge des prescriptions en matière de protection incendie. Lorsque des transformations et/ou rénovations (d'une certaine ampleur) sont exécutées dans un bâtiment, les dernières prescriptions en matière de protection incendie (AEAI 2015) doivent être appliquées.

Ces travaux de mise en conformité sont une obligation légale. Ils sont particulièrement indispensables compte tenu du risque présent dans un collège (enfants). C'est actuellement la Municipalité qui assume entièrement ce risque, et sa responsabilité serait engagée dans le cas où un potentiel, mais très peu probable, incident devait se produire.

### 4. Concept de sécurité incendie

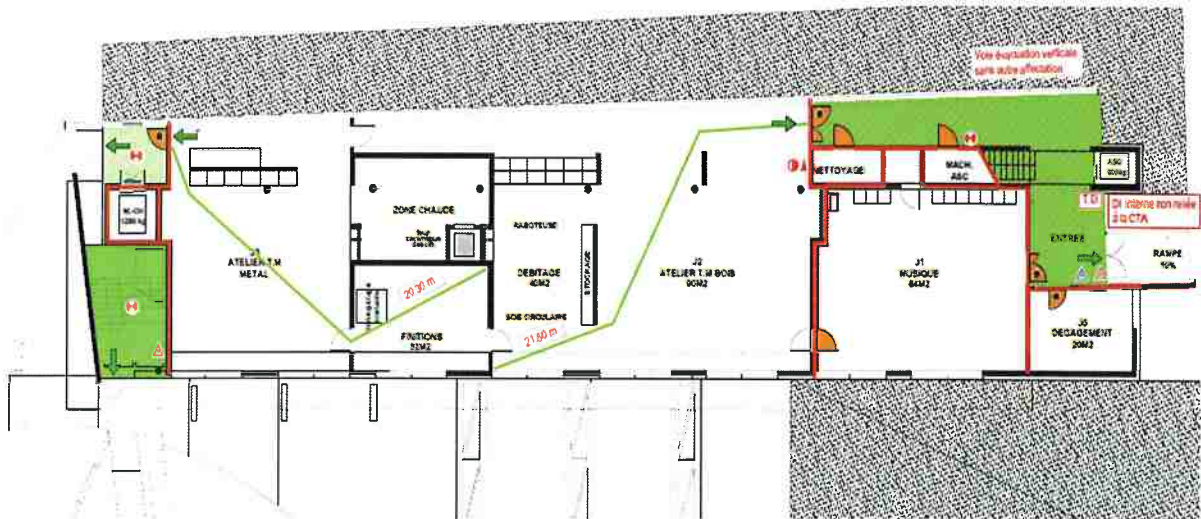
Le concept de sécurité élaboré par l'ingénieur spécialisé consiste à sécuriser/compartimenter les voies d'évacuation Est et Ouest afin de pouvoir évacuer le bâtiment en toute sécurité en cas d'éventuel sinistre.

Les exigences sont les suivantes :

- Création de cloisonnement antifeu « EI60 » des voies d'évacuation,
- Installation de portes antifeu « EI30 » autour des voies d'évacuation (vers les autres locaux),
- Asservissement des portes d'évacuation et celle de l'ascenseur à une installation de détection incendie.

Le plan suivant présente le concept pour les niveaux du rez-de-chaussée, 1 et 2 du Collège Jaman :

#### Rez-de-chaussée



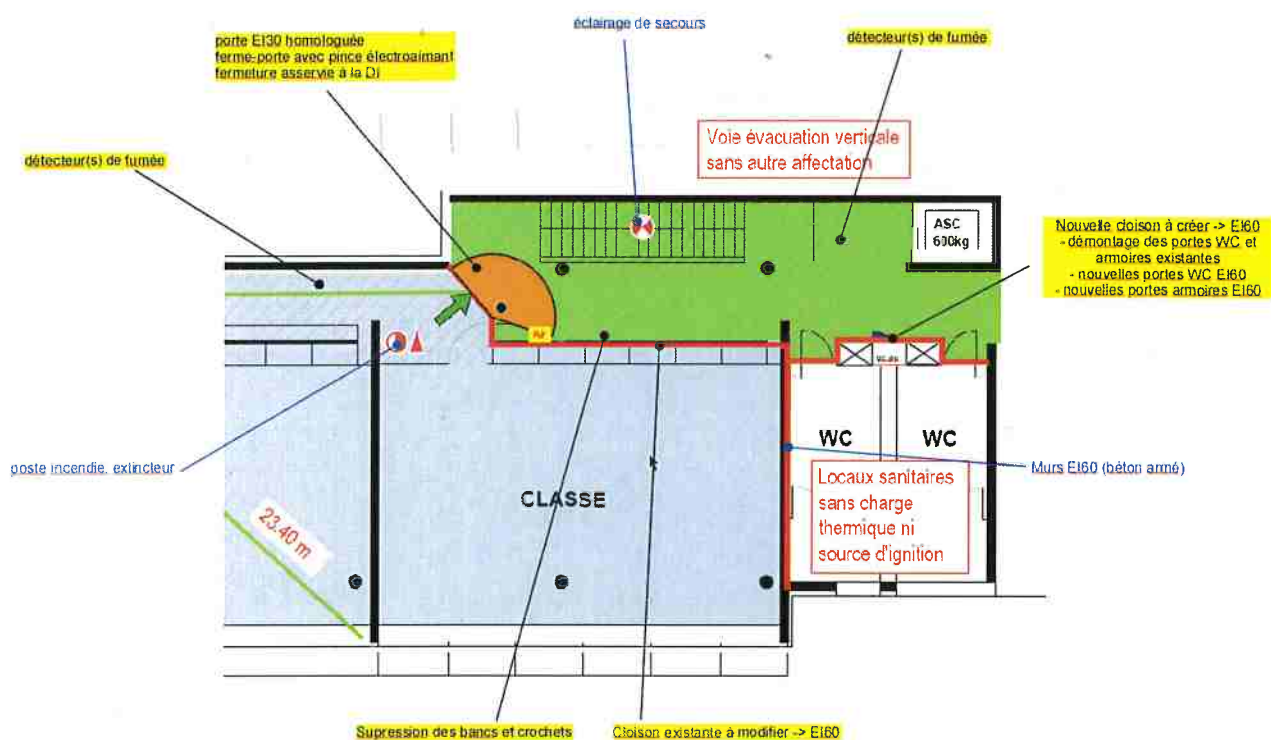
## 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages (identiques)



### 5. Travaux de mise en conformité

Une partie des zones concernées par ces travaux de sécurisation sont déjà conformes, notamment le rez-de-chaussée ainsi qu'en grande partie la cage d'escalier Ouest.

Il reste cependant et principalement les niveaux 1 et 2 de la cage d'escalier Est à mettre en conformité comme le montre le plan de sécurité incendie ci-après, mentionnant en jaune les principales modifications à apporter à l'état existant.

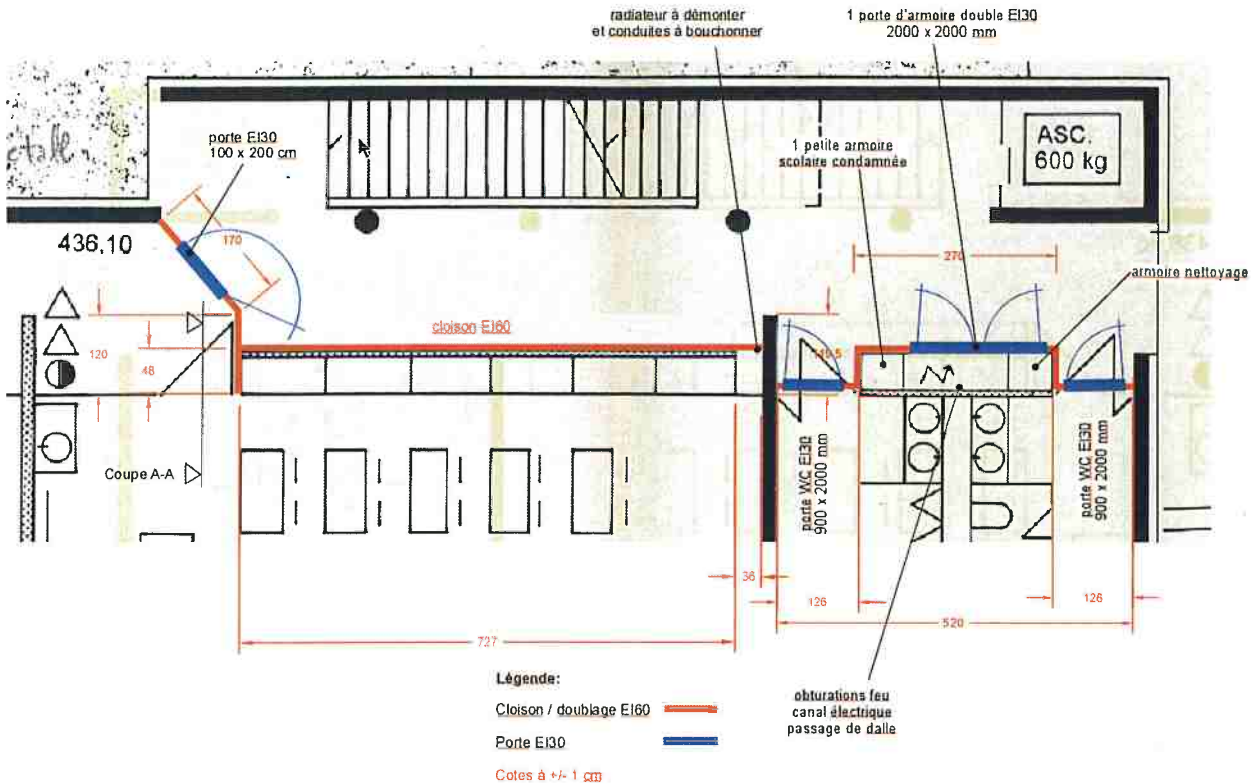


Sur ces niveaux, le projet prévoit de doubler les cloisons existantes entre le dégagement (couloir, escalier) et les classes/WC, afin de les rendre résistantes 60 minutes au feu (EI60 – RF1).

Les portes donnant sur la voie d'évacuation devront résister au feu 30 minutes (EI30), soit :

- Nouvelle porte en bout de couloir pour isoler la voie de fuite,
- Remplacement des portes des WC,
- Remplacement des portes des armoires.

La mise en œuvre de ces portes et cloisons coupe-feu se détaille comme suit :



## 6. Descriptif travaux

### CFC 2 – Bâtiments

#### CFC 283 – Faux-plafonds

- Numérotation des lames de faux-plafond, puis démontage soigné d'environ 2 x 60 m<sup>2</sup> de lames métalliques. Stockage pour remontage en fin des travaux ;
- Installation d'un profilé de bord en L de 2 x 16 ml sur la nouvelle cloison EI60 ;
- Découpe de toutes les plaques. Repose et adaptation du faux plafond.

#### CFC 240 – Chauffage

- Mise hors service du chauffage, déconnexion et bouchonnage des conduites. Dépose et stockage de 2 radiateurs. Remise en service et purge en plusieurs fois si nécessaire.

#### CFC 273 – Menuiserie ou plâtrerie / cloisons antifeu EI60

- Solution homologuée EI60/AEAI par fournisseur selon le choix de l'entreprise ;
- Fourniture et création d'une paroi antifeu de dalle à dalle avec réservation pour les portes d'une surface totale approximative de 70m<sup>2</sup> (niveaux 1 et 2) ;
- Doublage antifeu EI60 du vitrage donnant sur la cage du monte-charge côté Ouest.

### CFC 273.1 – Menuiserie/portes intérieures anti-feu EI30

- Démontage et évacuation des cadres et portes des WC : 4 pièces ;
- Démontage et évacuation des portes d'armoires : 8 pièces ;
- Fabrication et pose de portes coupe-feu homologuées AEAI sur cadres ajustés dans la taille, DIN G :
  - o Portes de couloirs : 2 x 1'000 x 2'000 mm (vide de passage) ;
  - o Portes WC : 4 x 900 x 2'000 mm (vide de passage) ;
  - o Portes d'armoires à double battant : 2 x 2'000 x 2'000 mm (vide de passage).
- Fourniture et pose de 2 ferme-portes mécaniques et de 2 ferme-porte électromagnétiques.

### CFC 280 – Obturations coupe-feu EI60

- Fourniture et pose d'obturations coupe-feu homologuées EI60 de traversée de murs et dalles, avec 1 panneau de laine de pierre ayant une densité de 150 kg/m<sup>3</sup> au minimum. Les panneaux sont recouverts d'une peinture intumescente blanche sur les deux côtés et sur les champs selon la pose :
  - o Obturation des passages de murs et de dalle ;
  - o Obturation sous toiture, environ 16 ml (tôle montana).

### CFC 285 – Peinture

- Pour les parois coupe-feu (environ 70 m<sup>2</sup>) :
  - o Garnissage des joints des parois coupe-feu. Enduisage fin ;
  - o Révision et encollage du revêtement lisse. Application de 2 couches de peinture.
- Pour les cadres et portes coupe-feu (8 portes au total) :
  - o Préparation et application de 3 couches de peinture émail acrylique satinée.

### CFC 276 – Installation d'obscurcissement intérieur

- Pose de films de couleur sur les vitrages à l'intérieur des classes.

### CFC 230 – Electricité

- Mise en place d'une détection incendie dans les voies de fuite afin d'asservir les 2 portes coupe-feu du bâtiment et de l'ascenseur selon concept établi comprenant :
  - o Fournitures et prestations : détecteurs de fumée, centrale feu et accessoires, plan service du feu, prestations de service ;
  - o Fourniture du matériel, câblage et raccordement de toute l'installation électrique.

### CFC 287 Nettoyages

- Nettoyage des locaux après travaux.

## 7. Aspect financier

Au vu des montants et conformément à la loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD), les demandes d'offres ont été réalisées en procédure de gré-à-gré et de gré-à-gré comparatif pour les postes les plus importants soit : CFC 283, 273, 273.1 et 230.

Sur la base des offres rentrées, les coûts TTC sont les suivants : (arrondi au millier supérieur)

CFC 283 – Faux-plafonds	CHF 8'000.00
CFC 240 – Chauffage	CHF 1'000.00
CFC 273 – Menuiserie ou plâtrerie / cloisons antifeu EI60	CHF 12'000.00
CFC 273.1 – Menuiserie / portes antifeu EI30	CHF 20'000.00
CFC 280 – Obturations coupe-feu EI60	CHF 2'000.00
CFC 285 – Peinture	CHF 6'000.00
CFC 276 – Installation d'obscurcissement intérieur	CHF 2'000.00
CFC 230 – Electricité	CHF 19'000.00
CFC 287 – Nettoyages fin de chantier	CHF 2'000.00
Divers et imprévus (environ 10% arrondi)	<u>CHF 8'000.00</u>
Honoraires d'ingénieur / DT (en interne)	<u>CHF 0.00</u>
<b>Total des travaux de mise en conformité</b>	<b><u>CHF 80'000.00</u></b> =====

## 8. Programme des travaux

Procédure :

- Préavis avril 2023
- Obtention du budget juin 2023

Réalisation durant les vacances d'été 2023 :

- Début des travaux 3 juillet 2023
- Fin des travaux 11 août 2023

## 9. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le présent préavis,
- ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées d'étudier cet objet,

#### décide

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux visant à la mise en conformité incendie au Collège Jaman pour un montant total de CHF 80'000.00 (TVA incluse) ;
- b) de financer cet investissement par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de CHF 80'000.00 et d'assurer les charges financières y relatives ;
- c) de prélever dans la « Réserve Bâtiments scolaires » figurant au bilan la somme de CHF 80'000.00 afin d'amortir ces dépenses et investissements.

Au nom de la Municipalité  
la syndique la secrétaire adj.

A. Rouge



M. Décosterd

Situation du plafond d'endettement (y compris le présent préavis)

Plafond d'endettement		25'000'000.00
Endettement au 20.04.2023		500'000.00
Cumul des crédits liés aux préavis engagés (y compris le présent préavis)	14'483'050.00	
Différence constatée sur préavis terminés (diff. théorique / réalisé)	- 234'425.70	
Cumul des dépenses liées aux préavis et déjà effectuées au 20.04.2023	- 7'840'720.32	
Solde à engager sur les préavis de la législature en cours		6'407'903.98
Solde au plafond		18'092'096.02